



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **12 mars 2018** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 02/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 *SUBVENTION ÉQUIVALENTE AU COMPTE DE TAXES MUNICIPAL POUR LES ANNÉES 2018 À 2021*
- 7.2 *SALLE MULTI FONCTIONNELLE (TARIFICATION LORS DE COURS)*
8. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS
9. SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017
10. FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER - DEMANDE DE SUBVENTION AU FLIC
11. COMPOSTAGE - PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE REGROUPEMENT
12. ADOPTION DU PLAN D'ACTION RÉVISÉ
13. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON
14. REPOSE-PIEDS POUR LES BANCS DU RESTAURANT
15. RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C. D'ABITIBI
16. TOURISME-HARRICANA - NOMINATION D'UN PORTE-PAROLE ET D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF
17. GRILLE POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES
18. ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC BORÉALAIT
19. SURFACE MULTISPORT - FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER
20. OFFRE DE SERVICES POUR LA CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES À L'USINE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
21. VARIA
22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

## 23. LEVÉE DE LA SESSION

---

### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

[43-03-18](#)

#### [Adoption de l'ordre du jour](#)

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

[44-03-18](#)

#### [Adoption du procès-verbal](#)

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que le procès-verbal en date du 12-02-18 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

### 3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 02/12

---

[45-03-18](#)

#### [Approbation des comptes à payer](#)

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
58	Hydro-Québec	Salles, CLSC, garage	3 757,55 \$
59	Ville d'Amos	LET, écocentre janvier	3 055,06 \$
60	Télébec	Salle, garage, aqueduc	378,00 \$
61	Bell Mobilité	Cellulaires	121,74 \$
62	Revenu Québec	DAS février	8 038,80 \$
63	ADRC	DAS février	3 521,47 \$
64	Bisson Guy	Remboursement factures	247,36 \$
65	Nadeau René	Remplacement conducteur	408,50 \$
66	F.Q.M.	Formations	1 536,06 \$
67	Installations sportives Agora	Complexe	244,48 \$
68	Soc. Canad. des postes	Frais de poste	111,98 \$
69	SAAQ	Immatriculation 2018	6 521,75 \$
70	Métal Marquis	Dégeleuse	1 206,09 \$
71	RDéclit	Complexe	2 742,72 \$
72	Location Lauzon	Dégeleuse	322,85 \$
73	M & M Nord-Ouest	Garage	15,48 \$
74	Ville d'Amos	Incendie facture provisoire	19 415,00 \$
75	Groupe BLP	Assurances 2018	50 954,23 \$
76	Épicerie Carignan	Entraide, essence	1 097,43 \$
77	PG Bilodeau	09-08	1 684,10 \$
78	JGR Amos	Gaz	266,98 \$
79	PPH	Essence, mazout	6 123,24 \$
80	Canadian Tire	Fourniture	36,20 \$
81	Vitrierie Pomerleau	Complexe	1 865,30 \$
82	3097-2467 Qc inc.	Pépine nov. à fév. gravier	373,67 \$
83	Ben Deshaies	Aqueduc, salle	499,49 \$
84	Centre Bergeron et filles	Complexe	813,86 \$
85	Mat 3+2 Ltée	Complexe	393,52 \$
86	Traction Amos	09-08, garage	162,46 \$

87	Trionex Hydraulique	07-09, 98-05	2 789,41 \$
88	Sanimos	Récupération février + ajustements	874,40 \$
89	Ent. Lanoix & Larouche	Complexe	68,99 \$
90	H2Lab	Analyses eau potable	27,59 \$
91	Amos Toyota	Ent camionnette	505,33 \$
<b>Rémunération</b>			
	Employés		19 046,88 \$
	Conseil municipal		1 395,31 \$

**Total**

**140 623,28 \$**

*Légende : 98-05: Volvo      09-08: Freightliner      10-07: Inter      07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

**4. CORRESPONDANCE**

**5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

**6. URBANISME**

**7. COMMISSION DES LOISIRS**

**7.1 SUBVENTION ÉQUIVALENTE AU COMPTE DE TAXES MUNICIPAL POUR LES ANNÉES 2018 À 2021**

**46-03-18**

**Subvention équivalente au compte de taxes municipal pour les années 2018 à 2021 de la Commission des Loisirs de St-Félix**

**Attendu que** la Municipalité envoie un compte de taxe municipale à la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier pour le Pavillon-Agricole-Béton-Fortin-Norascon;

**Attendu que** la municipalité peut décider de verser ce montant en subvention à l'organisme;

**Par conséquent**, il est proposé par M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement que la municipalité verse ledit montant en subvention à la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier pour les années 2018 à 2021.

**7.2 SALLE MULTI FONCTIONNELLE (TARIFICATION LORS DE COURS)**

**47-03-18**

**Salle multifonctionnelle Desjardins – gratuité pour les activités offertes aux contribuables**

**Attendu que** la municipalité avait adopté une résolution numéro 53-04-17 mentionnant que les locaux d'art et musique seraient gratuits jusqu'au 31-12-2017;

**Attendu que** plusieurs activités (cours d'anglais, horticultures, cinémas pour enfants, etc.) offertes à nos contribuables se déroulent dans la salle principale;

**Attendu que** lors de certaines activités, les participants doivent défrayer les frais des formateurs et/ou conférenciers;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport d'activité, pour l'année 2017;

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la résolution 53-04-17 est abrogée;

**Que** la municipalité ajoute une tarification d'un dollar (1 \$) par participant lors de la tenue d'activités aux formateurs et/ou conférenciers par journée d'activité.

## **8. RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS**

**48-03-18**

### **Résultat de l'ouverture des soumissions pour la fourniture de produits pétroliers**

**Attendu que** la Municipalité a été en appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers sur le site SEAO;

**Attendu que** les soumissions ont été ouvertes le 7 mars dernier;

**Attendu que** la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la fourniture de produits pétroliers et elles se résument comme suit :

Soumissionnaire	O.B.G.	Prix unitaire	Écart	Quantité	Montant ajusté
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)(3x4)
<b>Carburant diesel clair</b>					
Les huiles H.L.H. ltée	0,786	1,0397	0,2537	38 000	9 641 \$
Énergie Sonic RN sec.	0,779	1,0177	0,2387	38 000	9 071 \$
<b>Huile à chauffage</b>					
Les huiles H.L.H. ltée	0,781	0,8809	0,0999	15 000	1 499 \$
Énergie Sonic RN sec.	0,774	0,8159	0,0419	15 000	628 \$

**Attendu que** les deux (2) soumissions sont conformes;

**Attendu que** la durée du contrat s'échelonne du 1er mai 2018 au 30 avril 2020 inclusivement, mais que deux (2) années d'option pourront être ajoutées;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**Que** la Municipalité accepte la soumission d'Énergie Sonic RN sec.

## **9. SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**49-03-18**

### **Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2017**

**Attendu que** l'état des résultats ainsi que le surplus (déficit) accumulé des services d'aqueduc et d'égout se résume comme suit :

<b>Revenus</b>	
Aqueduc	68 562 \$
Égout	38 577 \$
	107 139 \$
<b>Dépenses</b>	
Purifications & traitement de l'eau potable	33 423 \$
Réseau de distribution de l'eau	2 380 \$
Traitement des eaux usées	9 845 \$
Réseaux d'égout	39 555 \$
Règlement d'emprunt # 171	10 190 \$
	95 394 \$
Excédent (déficit) du service	11 745 \$
Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2016	13 903 \$
Affectations	(15 323 \$)
Excédent (déficit) du service de l'exercice	11 745 \$
	10 325 \$

**Attendu que** l'état des résultats ainsi que le surplus (déficit) accumulé pour les matières résiduelles se résume comme suit :

<b>Revenus</b>	
Taxation	129 624 \$
Ententes intermunicipales	129 678 \$
Matières résiduelles - redevance sur l'élimination	8 583 \$
Matières résiduelles - redevance collectes sélectives	16 510 \$
	284 395 \$
<b>Dépenses</b>	
Collecte et transport - déchets domestiques	80 248 \$
Élimination - déchets domestiques	39 564 \$
Collecte et transport - matières recyclables	60 186 \$
Tri et conditionnement	20 479 \$
Règlement d'emprunt # 254	27 229 \$
	227 707 \$
Excédent (déficit) du service	56 687 \$
Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2016	0 \$
Affectations	0 \$
Excédent (déficit) du service de l'exercice	56 687 \$
	56 687 \$

**Attendu que** le surplus accumulé (déficit) appartenant au fond général est de (153 376 \$) ;

Surplus (déficit) de l'exercice	(86 514 \$)
Moins: Surplus (déficit) des services d'aqueduc et d'égout	11 745 \$
Plus: Surplus (déficit) du service des matières résiduelles	56 687 \$
Surplus (déficit) de l'exercice pour le fond général	(154 946 \$)
Surplus (déficit) accumulé au 31 décembre 2016	1 570 \$
Surplus (déficit) de l'exercice pour le fond général	(154 946 \$)
	(153 376 \$)

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyée par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolue unanimement d'accepter la répartition du surplus (déficit) accumulé tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 10. FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER - DEMANDE DE SUBVENTION AU FLIC

50-03-18

#### Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier– demande de subvention au FLIC

**Attendu que** le Fonds Local d'Initiatives collectives (FLIC) est destiné à soutenir les initiatives rurales et territoriales ayant un impact sur le développement de l'entrepreneuriat, la prise en charge des collectivités et le sentiment d'appartenance dans la MRC d'Abitibi;

**Attendu que** la clientèle admissible audit fonds est la suivante :

- Organismes municipaux;
- Conseil de bande des communautés autochtones;
- Organisme à but non lucratif, et;
- Entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier.

**Attendu que** l'organisme est admissible au programme FLIC pour l'obtention d'une subvention pour la tenue de leur événement;

**Attendu que** depuis leur retour en 2016, cette activité est un franc succès pour la collectivité, mais aussi pour le tourisme en région;

**Attendu que** la date limite pour déposer une demande est le 22 avril prochain;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**Que** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier appuie la demande de subvention au programme FLIC par le Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier pour l'édition 2018.

#### 11. COMPOSTAGE - PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE REGROUPEMENT

51-03-18

#### Compostage – projet d'étude de faisabilité et de regroupement

**Attendu que** selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le gouvernement du Québec a indiqué son intention de privilégier la récupération et le recyclage de la matière organique putrescible soit l'épandage sur le sol ainsi que le compostage et la biométhanisation en vue de l'amendement des sols;

**Attendu que** lorsqu'elles sont enfouies, les matières organiques en décomposition entraînent des risques de contamination par le lixiviat et par le méthane;

**Attendu que** le Plan d'action 2011-2015 de la Politique visait, à recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle comme matière résiduelle fertilisante et prévoit l'élaboration d'une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible, de façon à atteindre l'objectif fondamental de la Politique, soit « d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime »;

**Attendu que** la M.R.C. d'Abitibi va ériger une plate-forme de compostage pour satisfaire les exigences gouvernementales;

**Attendu que** notre Municipalité a décidé de se retirer du projet de la M.R.C. d'Abitibi, mais qu'elle doit quand même envisager une stratégie pour satisfaire les exigences gouvernementales;

**Attendu que** le programme d'aide au compostage domestique communautaire a été bonifié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2018;

**Attendu que** l'on teste actuellement les composteurs JORA de la série NE, mais que nous souhaitons aussi analyser la faisabilité d'un composteur industriel de type thermophile;

**Attendu que** les Municipalités de Landrienne et de La Corne ont travaillé sur un projet de composteur industriel de type thermophile;

**Attendu que** la Municipalité de Landrienne a reçu une offre de service de la firme Chamard au montant total de 12 314 \$ plus les taxes applicables pour réaliser le développement et l'analyse du scénario de gestion des matières organiques par thermophile (phase 1);

**Attendu que** la Municipalité de Landrienne a reçu une offre de service de la firme Chamard au montant total de 9 300 \$ afin d'accompagner les municipalités dans l'implantation de la phase 1 (phase 2);

**Attendu que** la phase 2 est conditionnelle à la décision des municipalités;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite offre de service ;

**Attendu que** l'offre de service de la firme Chamard comprendra les informations pertinentes au projet des quatre municipalités (Landrienne, La Corne, St-Marc-de-Figuery et St-Félix-de-Dalquier);

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

**Que** notre Municipalité accepte l'offre de service de la firme Chamard au montant total de 12 314 \$;

**Que** le montant de l'offre de service soumis par la firme Chamard soit réparti, à parts égales, entre les municipalités concernées, soit les municipalités suivantes : Landrienne, La Corne, St-Marc-de-Figuery ainsi que St-Félix-de-Dalquier;

**Que** la Municipalité se réserve le droit de choisir, le cas échéant, et ce, d'un commun accord avec les trois autres municipalités impliquées par ce projet commun de compostage, une autre firme pour l'accompagnement lors de l'implantation de la solution retenue (phase 2);

**Que** notre Municipalité autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à participer à des rencontres sur ledit dossier avec les autres Directeurs généraux et secrétaires-trésoriers des municipalités concernées.

## **12. ADOPTION DU PLAN D'ACTION RÉVISÉ**

---

**52-03-18**

### **Adoption du plan d'action révisé**

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie des modifications proposées par l'Agent de développement;

**Attendu que** les modifications consistent à remplacer les projets de dalle de ciment extérieur ainsi que des paniers de basketball par la surface multisports;

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement ce qui suit :

**D' le plan d'action révisé;**

**De** transmettre les modifications dudit Plan d'action à la M.R.C. d'Abitibi.

## **13. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON**

---

**53-03-18**

### **Entente intermunicipale concernant la collecte et le transport des matières résiduelles – résolution de la municipalité de Trécesson**

**Attendu que** le conseil municipal ont reçu copie de la résolution 2018-02-25 de la municipalité du Canton de Trécesson;

**Attendu que** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier a suggéré à la Municipalité de Trécesson la possibilité de transporter et de décharger les matières recyclables au site d'enfouissement de la Ville d'Amos ou de louer un conteneur de Sanimos pour déposer les matières recyclables recueillies lors de la collecte et pouvant être recyclé au centre de traitement de Sanimos;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

**Que** l'entente intermunicipale prévoit la livraison au lieu d'enfouissement de la Ville d'Amos ainsi qu'au centre de traitement de l'entreprise Sanimos;

**Que** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier est disposée à transporter les matières résiduelles de la Municipalité du Canton de Trécesson à tout autre endroit désigné par celle-ci,

**Que** des frais de 1.00 \$ du kilomètre ainsi qu'un taux horaire de 75 \$ seront facturés à la Municipalité du Canton de Trécesson pour toute livraison de matières résiduelles effectuées à une distance différente des lieux ci-haut mentionné.

## **14. REPOSE-PIEDS POUR LES BANCS DU RESTAURANT**

---



## 15. RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DES MUNICIPALITÉS DE LA M.R.C. D'ABITIBI

---

54-03-18

### Rencontre des Directeurs généraux et secrétaire-trésoriers

**Attendu que** les rencontres entre les Directeurs généraux et secrétaire-trésoriers des municipalités de la M.R.C. d'Abitibi sont bénéfiques pour la mise en commun des connaissances;

**Attendu que** les rencontres entre les Directeurs généraux et secrétaire-trésorier devraient être exclusivement pour les municipalités et la Ville d'Amos;

**Attendu que** la MRC d'Abitibi ne devrait assister à ces réunions qu'uniquement sur invitation ou sur demande pour discuter d'un sujet précis;

**Attendu que** le conseil municipal de St-Félix-de-Dalquier trouve bénéfique pour améliorer les compétences des Directeurs généraux et secrétaire-trésorier la tenue desdites rencontres;

**Attendu que** le conseil municipal de St-Félix-de-Dalquier trouve bénéfique pour améliorer les rapprochements des municipalités la tenue desdites rencontres ;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**Que** le conseil municipal autorise M. Richard Michaud, Directeur général et secrétaire-trésorier à participer aux rencontres des DG/ST de la M.R.C. d'Abitibi;

**Que** la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier assume les frais de représentation conformément à la politique en vigueur.

## 16. TOURISME-HARRICANA - NOMINATION D'UN PORTE-PAROLE ET D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF

---

55-03-18

### Tourisme Harricana – nomination d'un porte-parole et d'un responsable administratif

**Attendu que** dans la correspondance du 16 février dernier, la Ville d'Amos nous demandait de nommer un porte-parole politique responsable du tourisme ainsi qu'un responsable administratif;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** nommer comme porte-parole politique responsable du tourisme M. Jocelyn Boucher, maire de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier;

**De** nommer comme responsable administratif M. Richard Michaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier.

## 17. GRILLE POUR LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES

---

56-03-18

### Grille pour la station de pompage des eaux usées

**Attendu que** la Municipalité doit installer une grille de protection pour les pompes existantes;

**Attendu que** la Municipalité a reçu une soumission pour le remplacement de ladite grille de protection;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie de ladite soumission;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement d'acquérir une grille en stainless de l'entreprise Ferabi au montant de 718 \$ plus taxes.

#### **18. ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC BORÉALAIT**

**57-03-18**

##### **Adoption d'un protocole d'entente avec Boréalait**

**Attendu que** le Directeur général et secrétaire-trésorier a préparé un projet de protocole d'entente à convenir entre la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier et la Fromagerie Boréalait ;

**Attendu que** ledit protocole concerne l'utilisation de l'usine de traitement des eaux usées de la Municipalité par ladite Fromagerie;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie dudit projet de protocole;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'adopter le projet de protocole d'entente et de le transmettre aux promoteurs.

#### **19. SURFACE MULTISPORT - FESTIVAL DU CAMION DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER**

**58-03-18**

##### **Surface multisports – Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier**

**Attendu que** la Municipalité a déposé une demande de subventions dans le cadre du Pacte rural;

**Attendu que** la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (phase IV);

**Attendu que** la Municipalité ne désire pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables;

**Attendu que** le coût pour une surface multisports usagée est approximativement de 65 000 \$;

**Attendu que** le coût pour une surface multisports neuve est approximativement de 100 000 \$;

**Attendu que** la Municipalité a demandé au Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier la possibilité d'assumer les coûts de ladite surface;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fait partie intégrale de la résolution;

**Que** la Municipalité demande au Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier la possibilité de financer la surface multisports au cours du printemps 2018;

**Que** la Municipalité demande au Festival du Camion de St-Félix-de-Dalquier l'échéancier de réalisation pour ladite surface.

## **20. OFFRE DE SERVICES POUR LA CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES À L'USINE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

---

**59-03-18**

### **Offre de services pour la calibration des débitmètres à l'usine de distribution d'eau potable**

**Attendu que** selon la Politique québécoise d'économie d'eau potable, les municipalités doivent calibrer annuellement les débitmètres calculant le nombre de litres d'eau potable distribués sur leur territoire;

**Attendu que** la Municipalité possède trois (3) débitmètres à l'usine de distribution d'eau potable et qu'elle doit les calibrer par une firme spécialisée;

**Attendu que** la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme Nordikeau pour la calibration desdits débitmètres;

**Attendu que** ladite offre est au montant de 1 580 \$ plus taxes;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la firme Nordikeau.

## **21. VARIA**

---

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

## **23. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 22h20.

*Jocelyn Boucher*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*